

=

**Décision n°06-2025  
Délégation de signature  
Direction des Ressources Financières et Numériques**

LE DIRECTEUR DE L'EPSM GEORGES DAUMEZON

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur de l'EPSM Georges Daumézon à Fleury-les-Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction de l'EPSM Georges Daumézon en date du 02 janvier 2025

**DECIDE**

**Article I :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Guillaume PERRIN, Directeur adjoint chargé des Ressources Financières et Numériques, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de sa direction fonctionnelle.

**Article II :** En cas d'absence de Monsieur PERRIN, une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Frédéric BARRIOT, Attaché d'Administration Hospitalière, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document relevant de sa direction fonctionnelle du service des Finances.

**Article III :** La présente décision sera notifiée aux intéressés, affichée dans l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information, au Conseil de Surveillance.

Fait à Fleury-les-Aubrais, le 02 janvier 2025

Le Directeur  
Jean-Yves BOISSON